

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 16/02/2022

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Aurélie POUJADE - Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil appelle des observations qui seront rectifiées. Il sera représenté avec les modifications lors du prochain conseil.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Vente et achat de parcelle pour l'agrandissement du cimetière et son parking

Le conseil valide l'ajout de ce point à l'unanimité

**Délibération 2022.02**

**Achat et vente de terrain pour agrandissement du cimetière et son parking :**

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de définir une valeur dans le cadre de l'acquisitions de terrains pour l'agrandissement du nouveau cimetière et création de son parking :

Parcelles A678 et A 1191 (anciennement A 887) que la commune achète à Mr Poujade pour un montant de 450€ d'une part

D'autre part, pour la vente du délaissé, (un chemin inutilisable et aliéné suite à l'enquête publique) au profit de Mr Poujade pour une valeur de 450€

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à ces transactions à l'unanimité par 7 voix pour et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

**Délibération 2022.03**

**Etude de devis goudronnage :**

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise EIFFAGE pour le goudronnage rue du Presbytère et du croisement de la rue partie verte pour un montant 3858€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ce devis à l'unanimité et autorise Mme le Maire à le retourner signé par 7 voix pour

**Délibération 2022.04**

**Etude de devis supplément panneaux :**

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour le un supplément de panneaux pour un montant 381.76 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ce devis à l'unanimité et autorise Mme le Maire à le retourner signé par 7 voix pour

**Délibération 2022.05**

**Remise sur loyer :**

Madame le Maire demande au Conseil d'étudier une remise de loyer pour notre locataire qui a été privé de chauffage pendant plusieurs jours en pleine saison d'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la réduction d'un demi-mois de loyer à l'unanimité par 7 voix pour

**QUESTIONS DIVERSES**

La locataire a encore des difficultés pour avoir de l'eau chaude, il faudra recontacter Mr Blanc ou l'entreprise Delpech pour réparation.

Mme le Maire informe le Conseil du retour de l'étude MTDA quant aux propositions de débroussaillage des chemins en 2022. L'entreprise de Jérôme ARMAND sera contactée pour l'entretien de la Combe de l'Agard, de la Combe Dantonnet et des Valades.

La date pour la réunion de la CCID est fixée à 14h30 le mardi 22 mars. Un courrier sera fait pour les personnes concernées.

Mr Vertut est venu voir la toiture de la mairie afin de réaliser un devis pour pouvoir prévoir ces travaux. Une réflexion est menée sur la conservation ou non des cheminées.

Madame le Maire propose d'organiser une réunion publique afin de présenter le PLUI, parler du budget et de l'adressage. Cette réunion permettrait aux personnes de se retrouver et un pot serait offert par la municipalité. La date retenue est le samedi 2 avril à 11 heures.

Mr Colpart sollicite les élus afin que la mairie lui loue un peu de terrain pour faire un jardin. Le Conseil désapprouve car il y a déjà eu des précédents sur ce sujet. Une délibération avait été prise pour qu'il n'y ait plus d'aliénation de terrains communaux.

Madame le Maire propose de faire faire une étude pour l'insonorisation de la salle des fêtes. Le Conseil est d'accord sur le principe.

Un rapport du Symictom met en évidence certains problèmes :

Le tri est mal fait et les sacs fournis coûtent très chers. Le Symictom est en réflexion pour savoir s'il faut continuer de mettre le recyclable dans des sacs ?

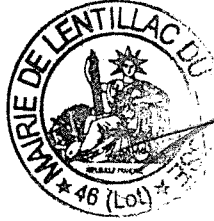
Conseil municipal de Lentillac du Causse du 28 février 2022

L'abattage des peupliers du terrain communal se fera samedi 5 mars à partir de 9h

Adressage : Les plaques et les attestations justifiant les nouvelles adresses seront distribuées le 2/04/2022 contre signature de chacun.

**L'ordre du jour comportant quatre délibérations étant épuisé, la séance  
est levée à 23 h 30**

**Le Maire, Françoise LAPERGUE**



*(Handwritten signature)*